

L'Agence Nationale du Sport (ANS) remplace depuis 2019 le Centre National du Développement du Sport (CNDS). Depuis l'année dernière, c'est la FFC qui gère l'attribution des subventions dites « de projet » attribuées aux Clubs, Comités Départementaux et Régionaux. Les demandes de subvention liées à la création d'emploi sont toujours traitées par l'ANS, et ne sont pas concernées par les explications contenues dans ce document.

Tous les Clubs et Comités Départementaux FFC de la Nouvelle-Aquitaine sont éligibles à la demande de subvention ANS. Que vous ayez fait une demande en 2019, ou non, qu'elle ait été acceptée, ou non, vous pouvez faire une demande de subvention pour l'année 2020. Pour les structures ayant bénéficié d'une subvention ANS 2019, **le bilan des actions 2019 est à réaliser avant le 08 mai 2020**. Pour plus d'informations : [Bilan ANS 2019](#).

Pour les Clubs, vous pouvez faire **une seule demande de subvention comportant 3 projets maximum**. Le montant global de la demande de subvention doit être de 1500€ minimum (ex : 1000€ pour le projet n°1, 300€ pour le projet n°2 et 200€ pour le projet n°3). Pour chaque projet vous devez établir des objectifs ainsi qu'un budget prévisionnel. Les projets éligibles pour 2020 doivent entrer dans les thématiques suivantes :

- Structuration d'une « [Ecole Française de Cyclisme](#) » (EFC)
- Organisation de séquence « [Savoir Rouler](#) » pour les jeunes, en priorité ceux qui résident dans les territoires QPV ou ZRR (action réservée aux EFC labellisées ou en cours) (*plus d'infos sur la [Mise en Œuvre](#)*)
- Développement d'une offre de pratique « [Cyclisme Santé](#) » (*plus d'infos sur la [Licence Santé](#)*)
- Offre de pratiques régulières « cyclisme au féminin » et/ou accès de femmes aux fonctions d'encadrement technique ou dirigeantes
- Organisation de manifestations ou stages cyclistes 100% filles
- Organisation du dispositif « [Défi un/une champion/ne](#) » dans le cadre de manifestations
- Organisation de manifestations « Contre la montre » et/ou « Cyclosporives » ouvertes à tous les publics
- Projet de gestion et d'animation de sites VTT, d'espaces cyclo-sport, de stades de VTT ou de BMX Parks

Pour les Comités Départementaux, une seule demande de subvention est possible avec un seul projet global pour un montant minimum de 1500€.

La demande de subvention ANS 2020 est totalement dématérialisée, elle se fait via la plateforme « Compte Asso ». Elle **doit être finalisée au plus tard le 17 avril 2020 à 20h**.

La FFC met à votre disposition plusieurs outils afin de vous aider dans votre démarche de demande de subvention ANS. Vous les trouverez sur le site Internet www.ffc.fr, rubrique « Structurer », puis « Club », puis « Subventions Territoriales ANS ». Mais voici directement quelques liens utiles :

- [Subventions Territoriales ANS : descriptif général](#)
- [Accompagnement vers le Compte Asso](#)
- [Projets des clubs](#)
- [Projets des Comités Départementaux](#)

Le Comité Nouvelle-Aquitaine a souhaité **compiler et mettre à votre disposition les informations principales et essentielles liées à cette demande de subvention ANS via le Compte Asso**. Voici donc un petit guide d'accompagnement dans votre démarche. Si cela ne répond pas entièrement à vos questions, nous vous invitons à vous reporter aux liens ci-dessus qui vous offrent des explications détaillées.

I. Création du « Compte Asso » ou connexion à votre espace si vous en possédez déjà un

Pour créer votre compte ou vous connecter : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>

Pour créer votre compte, vous avez besoin :

- D'une adresse mail, de préférence générique au club et non personnelle
- Votre numéro SIREN
- Votre numéro RNA

Vous devez également fournir les éléments suivants :

- la liste des dirigeants
- l'attestation d'affiliation à la FFC (à nous demander éventuellement si vous ne l'avez pas)
- les coordonnées bancaires (RIB)
- le rapport d'activité de l'année 2019
- les comptes annuels approuvés de l'année 2019 (bilan actif-passif et comptes de résultat)
- les statuts
- le budget prévisionnel 2020
- le rapport du commissaire au compte / bilan financier (le cas échéant)

II. Demande de la subvention ANS

Etape 1 : Sélection de la subvention

1. Rendez-vous sur la page d'accueil (<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>)
2. Sélectionnez l'onglet « Demande de Subvention »
3. Mentionnez le code « 1033 » dans la barre de recherche (*ne pas renseigner les autres champs*)
4. Sélectionnez la subvention « FFCyclisme - Nouvelle Aquitaine - Projet sportif fédéral » et cliquez sur « suivant » (bas de page)

Etape 2 : Sélection du demandeur

Vérifiez les informations administratives de votre association, et mettez-les à jour si nécessaire.

Etape 3 : Pièces justificatives

Ajoutez ou mettez à jour les documents suivants :

- Rapport d'activité
- Budget Prévisionnel annuel
- Comptes annuels
- Bilan financier
- RIB
- Projet Associatif

Pour ajouter un document,
cliquez sur cet icône



Etape 4 : Description des projets

Ajouter un projet

- Pour les Clubs : une seule demande de subvention comportant 3 projets maximum, le montant global de la demande de subvention doit être de 1500€ minimum. Pour chaque projet vous devez établir des objectifs ainsi qu'un budget prévisionnel.
- Pour les Comités Départementaux : une seule demande de subvention avec un seul projet global pour un montant minimum de 1500€.

Pour ajouter un projet,
cliquez sur cet icône



Date

Le projet doit obligatoirement commencer en 2020, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre, et se terminer au plus tard le 30 juin 2021.

Objectifs opérationnels

Ce sont les thématiques générales de l'ANS pour toutes les fédérations sportives.

- Promotion du Sport Santé
- Développement de l'éthique et de la citoyenneté
- Développement de la pratique

Modalité ou dispositif

Ce sont les thématiques propres à la FFC au sein de celles de l'ANS.

Promotion du Sport Santé

- Développement d'une offre de pratique [« Cyclisme Santé »](#) (plus d'infos sur la [Licence Santé](#))

Développement de l'éthique et de la citoyenneté

- Accès des femmes aux pratiques cyclistes, aux fonctions d'encadrement technique ou dirigeantes
- Organisation de séquence [« Savoir Rouler à Vélo »](#) pour les jeunes (plus d'infos sur la [Mise en Œuvre](#))

Développement de la pratique

- Gestion et/ou animation d'équipements cyclistes (sites VTT, espaces cycloports, Piste BMX...)
- Organisation de manifestations Contre-La-Montre et/ou Cycloportives ouvertes à tous les publics
- Organisation de manifestations ou stages cyclistes 100% filles
- Organisation du dispositif [« Défi un/une Champion/ne »](#)
- Structuration d'une [« Ecole Française de Cyclisme »](#) (EFC)

Subvention demandée et cofinancements

Saisissez le montant de la subvention ANS que vous demandez dans le cadre de ce projet. Si vous demandez d'autres subventions (Région, Département, Commune...) pour ce projet précis, cliquez sur « Ajouter un cofinancement ».

Budget 2020

Remplissez le budget prévisionnel lié à votre projet (pas celui de votre association). Le montant de la ligne 74 « Subventions d'exploitation » est automatiquement mis à jour en fonction des nombres renseignés dans la partie précédente « Subvention demandée et cofinancements ».

/! Lorsque vous avez complété intégralement votre Projet n°1, enregistrez-le, revenez-en haut de page pour ajouter un Projet n°2, et répétez l'ensemble des actions faites pour le premier projet. Pareillement si vous avez un 3^e projet. Ne cliquez sur « Suivant » pour atteindre l'Étape 5 qu'une fois que vous avez ajouté tous vos projets.

Étape 5 : Attestation et Soumission

Cette étape est la validation et la signature électronique de votre demande de subvention. Veillez à bien avoir complété toute votre demande correctement avant de valider car vous ne pourrez plus revenir en arrière une fois le dossier transmis.

Pour rappel, vous ne pouvez faire qu'**une seule demande de subvention ANS, avec un maximum de 3 projets** (pour les clubs), **pour un montant minimum global de 1500€.**

III. Calendrier Campagne ANS 2020

17 avril	Clôture campagne ANS (20h)
22 mai	Bilan ANS 2019 Instruction ANS 2020 : retour du Comité Régional vers la FFC
05 juin	Analyse des dossiers 2020 par la FFC
11 juin	Commission FFC 2020
Juillet	Commission Agence Nationale du Sport Versement des subventions
Mai 2021	Bilan ANS 2020